

## CHSCT ministériel du 5 mai spécial plan de reprise d'activité (PRA)

Le SNAPATSI était représenté par Richard Dadouche.

Le SNAPATSI a fait un certain nombre de propositions concrètes dans sa déclaration préalable.

Ce qu'il faut retenir en résumé de la présentation du PRA par le SG et le DGPN, deux périodes :

- A compter du 11 mai où la reprise se fera progressivement selon les conditions sanitaires, du rythme d'ouverture des écoles et des conditions de transport en commun.
- A compter du 1er juin où l'ensemble des agents seront censés avoir repris leurs activités.

### A partir du 1er juin :

- l'ASA opérationnelle n'existera plus,
- les parents qui feront le choix de ne pas déposer leurs enfants dans les établissements scolaires ouverts et les garder à domicile devront déposer des congés (ARTT, CA, CET),
- les personnes vulnérables et fragiles pourront reprendre leurs activités avec l'accord du médecin de prévention avec ou sans aménagements. Si la reprise est toujours impossible le médecin de prévention proposera de placer l'agent en "ASA vulnérabilité".

### En tout état de cause et ce à partir de la reprise d'activité, les chefs de service :

- devront s'assurer de la livraison et du réapprovisionnement en matériel et effets de protection (lingettes désinfectantes, gel hydroalcoolique, savon liquide, masques..),
- devront organiser les unités de travail de telle sorte qu'une distance minimale d'un mètre entre chaque collègue soit assurée. En cas d'impossibilité, il devra organiser des roulements, brigades pour limiter le nombre d'agents présents en simultané. A défaut, le chef de service devra fournir des masques aux agents,
- devront assouplir et élargir les plages horaires de travail quand c'est possible,
- devront faciliter le télétravail et travail à distance,
- fournir dès que ce sera possible les masques grand public tissus lavables commandés par le MI en priorité aux personnes qui se rendent au travail en transports en commun,
- informer les agents du renforcement des mesures barrières (affichages...).



#### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

# LE SNAPATSI VOUS INFORME !